

## LA FÊTE DE MILLE-ISLES – 19 août 2017

Le 19 août dernier, les citoyennes et citoyens de Mille-Isles ont eu l'occasion de participer à la **fête de Mille-Isles** pour profiter des différents kiosques, de la nourriture, des jeux et de l'ambiance festive offerte sur le site du **Réserve Scout Tamaracouta**. Encore une fois, les bénévoles, les commanditaires et les participants ont fait de cette fête un grand succès, sans oublier les nombreux artisans qui ont exposé et vendu leurs produits ou services.

Plusieurs partenaires étaient présents cette année dont la **Maison de la Famille d'Argenteuil** qui en a impressionné plus d'un avec leur animation et jeux pour les petits. Le Service de sécurité incendie de Mille-Isles était également sur place pour épater petits et grands avec leur maisonnette en feu. La Sûreté du Québec, sous la responsabilité de notre marraine la **constable Amélie Dauplaise**, accompagnée de deux étudiantes cadettes de la S.Q., a distribué divers dépliants incitants à la sécurité et la bonne conduite.

Lors de la journée, la population a pu souligner l'implication de **Monsieur André Durocher** et de **Monsieur Fred Beaudoin** à titre de conseillers municipaux. Monsieur Durocher quitte le monde municipal après avoir consacré 16 ans au service des citoyens. Monsieur Beaudoin finit son mandat avant de quitter la municipalité pour se consacrer d'avantage son rôle de grand-père.

La Municipalité offre ses **sincères remerciements à tous les bénévoles** qui ont donné leur temps pour assurer le bon fonctionnement de cette évènement. La Municipalité se considère choyée quant à la qualité de ses bénévoles.

Un remerciement tout particulier à **Madame Darina Bélanger** qui a coordonné la fête cette année. Son énergie était contagieuse et a eu un grand impact sur les activités de la journée.

Nos précieux commanditaires nous ont permis d'offrir cette journée, avec toutes ses activités, ses prix de présences et sa nourriture, aux citoyennes et citoyens. Nous les remercions sincèrement pour leurs contributions.

En dernier, nous offrons nos **félicitations aux gagnants** du concours de châteaux de sable, des mini-jeux, des prix de présence, de même qu'à tous ceux qui ont participé. Vos sourires en disaient long. Merci d'avoir été présent, à l'année prochaine.





# MOT du MAIRE

Édition septembre 2017

C'est un plaisir renouvelé de m'adresser à vous, par le biais de Info Mille-Isles. Il s'agit de la dernière publication avant les élections du 5 novembre 2017. Vous aurez à choisir votre conseil municipal. Je vous invite à réfléchir sur la possibilité qui s'offre à chacune et chacun d'entre vous de composer le prochain conseil municipal. Je partage l'idée qu'un conseil municipal devrait avoir une représentation égalitaire femmes, hommes, et qu'il puisse y avoir des jeunes, dans le but d'assurer une relève.

Être membre d'un conseil municipal, c'est un engagement social d'une durée minimale de 4 ans. C'est également une marque de confiance que nos citoyennes et citoyens nous accordent. Ils croient que vous leur assurez un milieu de vie où il fait bon être. Le conseil actuel est fier du travail accompli, d'autant plus qu'il l'a effectué dans l'harmonie à travers des discussions franches et respectueuses toujours orientées sur le mieux-être collectif.

Je considère que nous avons établi un climat de confiance entre vous et l'administration municipale. Ainsi la Municipalité a réalisé grâce à votre soutien et votre compréhension la restauration du garage municipal et sa nouvelle caserne. Elle a conclu, avec la ville de St-Jérôme un contrat de location d'une section de la caserne du secteur Bellefeuille pour permettre aux résidents du secteur Est de la municipalité d'avoir le même délai de réponse lors d'un incendie que les autres citoyens de Mille-Isles.

La restauration de l'hôtel de ville devrait être complétée au plus tard dans les premiers mois de 2018. Les services aux citoyens sont assurés pendant la durée des travaux. **Les bureaux de l'administration sont temporairement aménagés au 988-A, boul. La Salette, Saint-Jérôme, QC J5L 2K1, secteur Bellefeuille.**

La Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention pour la restauration de l'hôtel de ville. Elle a bénéficié d'une subvention de 65% pour le bâtiment abritant le garage municipal et la caserne. Elle recevra une aide gouvernementale pour la mise à niveau des chemins Cambria et Tamaracouta.

La Municipalité a su maintenir le cachet pittoresque de Mille-Isles tout en accueillant de nouveaux résidents. Elle demeure attentive et alerte en ce qui concerne son développement qu'elle veut durable. Grâce au professionnalisme et aux services à la population assurés par le personnel municipal, le conseil peut agir dans votre intérêt. Il a modifié certains règlements afin de mieux répondre à vos besoins, que ce soit en matière d'urbanisme, d'environnement, de développement de la vie communautaire, de la sécurité incendie et de l'entretien et de la réfection de votre réseau routier, le tout à l'intérieur d'une planification budgétaire rigoureuse.

Nos employés méritent votre reconnaissance et votre respect. Le conseil est conscient que suite à l'adoption en juin dernier des projets de loi 102, 122 et 132, l'équipe d'employés devra être complétée pour répondre aux nouvelles compétences qui sont attribuées aux municipalités. Le projet de loi 122 adopté le 15 juin et sanctionné le 16 juin, s'intitule « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs » Le projet de loi 132 expose une définition des milieux humides et confie aux MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion régional de ces derniers. Lequel s'imposera à chacune des municipalités.

Le prochain mandat en sera un de transition pour le monde municipal.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du conseil, les employés, les bénévoles et les commanditaires qui ont permis que la Fête de Mille-Isles soit un succès. Je vous remercie d'avoir participé en si grand nombre à cet événement. Je vous souhaite une belle fin d'été et un bel automne.

*Michel Boyer*, maire





# INFORMATION

Édition septembre 2017

## Élections Municipales 2017

Le 5 novembre 2017, la municipalité de Mille-Isles sera en élection afin de pourvoir aux postes de maire et de six conseillers.

### Vous voulez déposer votre candidature ?

Quelques conditions sont requises pour poser une candidature à un poste de maire ou de conseiller. Pour être « éligible », toute personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale à titre d'électeur de la municipalité **et** doit avoir résidé de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité dans les douze derniers mois précédant le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Certaines personnes qui exercent des fonctions spécifiques ne peuvent pas poser leur candidature en raison des responsabilités qu'elles assument avec la municipalité. Pour en savoir plus, communiquez avec la présidente d'élection, Madame Sarah Channell, au 450-438-2958 poste 2620 ou profitez de l'outil développé par le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire (MAMOT) en suivant le lien internet suivant : <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

Le formulaire nécessaire pour déposer une déclaration de candidature est disponible au bureau du président d'élection (988A boul. de la Salette, secteur Bellefeuille à Saint-Jérôme).

Les candidatures seront acceptées au bureau de la présidente d'élection aux dates suivantes :

Mardi le 26 septembre	de 9 h à 16 h 30
Mercredi le 27 septembre	de 9 h à 16 h 30
Jeudi le 28 septembre	de 9 h à 16 h 30
Mardi le 3 octobre	de 9 h à 16 h 30
Mercredi le 4 octobre	de 9 h à 16 h 30
Jeudi le 5 octobre	de 9 h à 16 h 30
Vendredi le 6 octobre	de 9 h à 16 h 30

### Votez !

Pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales, vous devez être majeur le 5 novembre 2017 **et** au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être sous curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire de Mille-Isles depuis au moins 6 mois ;
- ou**
- être, depuis au moins 12 mois le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise.

En cas de doute ou pour confirmer votre qualité d'électeur, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Électeurs, la vie politique municipale vous attend pour être et pour choisir vos représentants !





# ENVIRONNEMENT

Édition septembre 2017

## Nouveautés et changements concernant la collecte des ordures et du recyclage

### Uniformisation des bacs (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

Depuis juillet 2016, la Municipalité de Mille-Isles applique le nouveau Règlement relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles. Pour ce faire, différentes actions devront être entreprises par chacun de vous pour améliorer la performance environnementale de la Municipalité.

### Les bacs à ordures et de recyclage devront être uniformisés sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Mille-Isles avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Toute autre couleur de bac ne sera pas acceptée et non ramassée à partir de la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



**Bac à ordures**  
**Description :** Roulant muni de poignée,  
**Volume :** 240 litres ou 360 litres  
**Couleurs :**  
**VERT, NOIR OU GRIS CHARBON**



**Bac de recyclage**  
**Description :** Roulant muni de poignée,  
**Volume :** 360 litres  
**Couleur :**  
**BLEU**

**Bac à ordure :** Vous pouvez vous le procurer chez un détaillant ou encore en commander à la Municipalité auprès de madame Chrystine Slight au (450) 438-2958 poste 2600

**Bac de recyclage :** Vous pouvez vous le procurer chez un détaillant ou à la Municipalité. Le coût du bac est 105 \$ taxes incluses pour un bac de 360 litres.

Toute autre couleur de bac ne sera pas acceptée et le bac ne sera pas ramassé à partir de la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Horaire et fréquence des collectes (en vigueur depuis 1<sup>er</sup> janvier 2017) :** Pour toutes les collectes, les bacs doivent être placés à la rue au plus tôt à 17 h la veille du jour prévu pour la collecte et être retirés au plus tard à minuit le même jour de la collecte. Également, les bacs doivent être disposés en bordure de rue avec les poignées et les roues du côté de la maison.

### Encombrants (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

La collecte des encombrants est effectuée une seule fois par mois, en même temps que la première collecte d'ordures du mois. Les encombrants sont des ordures trop volumineuses pour entrer dans le bac à ordure et ils ne sont pas recyclables.



\* Note : les objets ne doivent pas dépasser la grandeur de 4 pieds x 4 pieds (cuve du camion). Enlever les compresseurs des frigos, congélateurs.

### Les interdits

Pour réduire la quantité de déchets jetés inutilement, voici certaines matières nouvellement interdites dans le bac de déchets.

- Toute matière recyclable admise par le Centre de tri (le verre, le plastique (1, 2, 3, 4, 5 et 7), le carton et le métal), ces matières doivent être placées dans le bac de recyclage;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Ceux-ci doivent être emmenés vers l'Écocentre « **Les bons voisins** » ou dans un centre de tri autorisé;
- Les résidus domestiques dangereux. La plupart de ces déchets sont acceptés à votre Écocentre « **Les bons voisins** », mais avant de vous déplacer, vous pouvez vérifier à l'arrière de votre calendrier de collectes ou sur notre site Internet.
- Les résidus de technologie de l'information et des communications. Ceux-ci doivent être emmenés vers l'Écocentre « **Les bons voisins** »;
- Les résidus verts. Faire de l'herbicyclage, c'est gagnant ! C'est l'action de laisser la pelouse tondu ou les feuilles mortes au sol.
- Les autres matières (résidus biomédicaux, par exemple). Vous devez aller les porter à votre pharmacie qui saura comment s'en départir de façon sécuritaire.



### Pourquoi ce changement ?

Il est démontré que l'uniformisation des bacs de déchets et de recyclage assure une meilleure propreté des lieux avant et après la collecte. Également, il permet de limiter la quantité de déchets et favorise le recyclage et le compostage volontaire. C'est à chacun de nous, de respecter ces nouvelles règles afin d'assurer une meilleure performance environnementale ! C'est gagnant pour tous, moins on enfouit plus c'est payant. En 2017, par de bonnes pratiques, la Municipalité a reçu de RecycQuébec 16 014 \$. PLUS nous performons individuellement, PLUS ça rapporte collectivement.







# ENVIRONNEMENT

Édition septembre 2017

## Identification des puits artésien

Savez-vous que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) exige que tout puits artésien soit bien identifié sur les terrains et que le tubage excède de 30 cm la surface du sol. C'est le rôle du propriétaire de s'assurer que l'installation est repérable visuellement en tout temps et non dissimulée par quelque végétation ou bâtiment. Pensez-y dans la planification de vos aménagements paysagers !

## Retour sur la journée de l'environnement

La Municipalité est très heureuse de l'engouement des citoyens pour la 7<sup>e</sup> édition de la **Journée de l'environnement**. Très attendue par les citoyens, c'est avec plaisir que nous vous avons rencontré et avons échangé avec vous concernant divers sujets reliés à l'urbanisme et l'environnement. Nous félicitons tous les gagnants du concours, lesquels ont presque tous déjà récupérés leur prix. Au plaisir de se voir en 2018 !

## Distribution de composteurs – liste d'attente

Au cours de l'été, vous avez probablement rencontré Jérémie Désilets-Jacob qui a fait du porte à porte pour la Municipalité, afin d'informer les résidents sur l'importance du compostage et de la bonne gestion des matières recyclées. La Municipalité avait 150 composteurs à distribuer et en début juillet ils avaient tous déjà été réservés. Nous sommes très heureux de votre engouement et une liste d'attente pour en recevoir en 2018 a déjà été commencée. N'hésitez pas à communiquer avec Chrystine Slight au [clsight@mille-isles.ca](mailto:clsight@mille-isles.ca) ou au numéro 450-438-2958, poste 2600 pour vous y inscrire !

## Courez la chance de gagner une visite au centre de tri Tricentris !



**Vous souhaitez faire une visite du centre de tri Tricentris de Lachute ? C'est maintenant votre chance !** La Municipalité offre à 5 personnes la possibilité de gagner une visite du centre, afin de bien comprendre le travail qui y est fait et l'importance d'avoir de bonnes pratiques de recyclage. **Communiquez avec Andrée-Ann LaRocque, directrice de l'urbanisme et environnement** directement à l'hôtel-de-ville ou par courriel au [alarocque@mille-isles.ca](mailto:alarocque@mille-isles.ca) pour participer au concours, en indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone. **La date limite pour participer est le 1<sup>er</sup> novembre 2017.** Les gagnants seront contactés directement afin de planifier cette opportunité unique.

## #Les gaffes du bac

Pouvez-vous croire que ces objets ont été retrouvés au **Centre de tri Tricentris** provenant des bacs de recyclage ? Les trieurs du Centre ont mis sur pied un programme de sensibilisation pour les citoyens appelé **#lesgaffesdubac**. N'hésitez pas à consulter leur page Facebook ou Twitter pour voir les meilleures gaffes trouvées.

Tout peut se recycler, mais il faut les envoyer au bon endroit ! Mille-Isles, Gore et Wentworth ont un Eco-Centre « **Les bons voisins** » facilement accessible qui recueillent toutes ces matières recyclables, mais qui ne vont pas dans le bac bleu. Consulter le nouveau dépliant du centre sur notre site internet !

## Saviez-vous que ?

Tous les sacs et pellicules de plastique ne peuvent malheureusement être envoyés au recyclage. Les sacs de plastique qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri, s'étirent lorsque vous tentez de les déchirer. Les sacs d'épicerie, de pain tranché ou encore qui recouvrent les vêtements à la sortie du nettoyeur en sont de bons exemples. Quand le sac est fait d'un plastique plus « raide » et ne s'étire pas, tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales et autres sacs du genre, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.

Pour toutes questions sur les matières que vous pouvez mettre dans votre bac de recyclage, n'hésitez pas à consulter le site internet de Tricentris ou de communiquer avec la municipalité. Source : <http://www.tricentris.com/dans-mon-bac/>

## Question quiz

**Question : Vrai ou faux, déposer une orange entière qui n'est plus comestible (pourri) ou une pelure de banane entière dans mon composteur domestique est la bonne technique à utiliser pour favoriser un bon résultat de compost.**

Effectivement, l'orange ou la pelure de banane va rester entière dans le composteur domestique. Pour des résultats optimaux, il suffit de couper l'orange en quartiers et trancher la pelure de banane en petites sections (environ 3 centimètres).

**Réponse : FAUX**





## Historique de nos cimetières

Nos cimetières, en plus d'être des lieux de repos et de respect pour celles et ceux qui nous ont quittés, nous font découvrir notre histoire. **Notre municipalité compte trois cimetières.** Les cimetières anglican et protestant sont situés dans le hameau villageois. Ils côtoient leur église respective. Le cimetière méthodiste borde la route 329, tout près du chemin Mille-Isles Ouest. Les trois cimetières sont gérés par la Mille-Isles Protestant Cemetery Corporation.

La MRC d'Argenteuil a entrepris dès 2012 de faire un relevé exhaustif des cimetières qui se trouvent sur son territoire. Elle en a dénombré 57. Elle a produit pour chacun d'eux une fiche explicative qui comprend entre autre son affiliation à un culte, sa localisation, le nombre de pierres tombales et les sépultures datant d'avant 1900.

Nous y apprenons que le **cimetière Méthodiste** contient les corps des premiers colons irlandais de Mille-Isles dont : Robert Beattie, Henry Hammond, William et Philip Good et Adrian Norton Knatchbull-Hugessen qui a siégé au Sénat canadien de 1937 à 1967.

Le **cimetière Anglican** est le plus ancien. La plus vieille stèle date de 1861. Sont enterrés dans ce cimetière : Conor H.G. Baugh, titulaire de l'Église anglicane Christ Church de 1950 à 1983 et Matthew J. Strong, maire de Mille-Isles de 1872 au tournant du siècle et maître de poste pour le secteur de Cambria de 1879 à 1917.

Le **cimetière Presbytérien** date de 1863. Il contient les sépultures des premiers Écossais de la municipalité. On y retrouve en autre, les pierres tombales de Thomas Taylor commissaire de l'école numéro un de la côte St-Angélique en 1857, de William Pollock, Capitaine de la 6<sup>e</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon des Rangers d'Argenteuil et du révérend Robet Lewis Inglis pasteur de l'église de juillet 1989 à avril 2009.

Ces informations sont tirées du travail de recherche de la MRC. Dès que les 57 fiches seront disponibles et que la date en octobre d'une visite guidée par l'historien Robert Simard des deux cimetières du Canton de Gore et des trois de Mille-Isles sera connue, elle sera publiée sur le site de la Municipalité et acheminée dans les messages d'intérêt public. Cette visite est organisée par le *Comité histoire de la table parole aux aînés d'Argenteuil*.

*Vous êtes cordialement invités à y participer:*

Vous pourrez y parfaire vos connaissances sur l'**histoire de votre municipalité** et y **découvrir des endroits qui attestent de notre admiration pour celles et ceux qui ont bâti Mille-Isles.**





# INFORMATION

Édition septembre 2017

## COURS DE DANSE ET DE MISE EN FORME

Dès l'automne, de nouveaux cours de danse et de mise en forme seront offerts à Mille-Isles. Organisés par l'organisme Corps Chorus en partenariat avec la Municipalité de Mille-Isles et le centre L'Autre Versant, une grande variété de cours sera offerte pour tous les âges et tous les goûts. Un rabais de 10 \$ est offert à tous les résidents de Mille-Isles et il y a des forfaits spéciaux pour les familles et pour ceux qui aimeraient faire plus d'un cours ! Inscrivez-vous avant le 25 septembre pour profiter du rabais.

### HORAIRE AUTOMNE 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
<b>AM</b>			
	<b>Mouvement sur chaise (50 ans et +) 9 h - 9 h 45</b>		
	<b>Danse en ligne (Débutant) 10 h - 11 h</b>		
<b>PM</b>			
<b>Danse créative parent-enfant (3-5 ans) 17 h - 17 h 45</b>	<b>Initiation à la danse (6-8 ans) 17 h 45 - 18 h 30</b>		<b>Jazz contemporain (9-12 ans) 17 h 45-18 h 45</b>
<b>Danse contemporaine pour ados 18 h - 19 h 15</b>	<b>Dynamisme et force 18 h 45 - 19 h 45</b>		<b>Musculation rythmée 19 h-20 h</b>
<b>Entraînement danse 19 h 30 - 20 h 30</b>	<b>Souplesse et détente 20h - 20 h 45</b>	<b>Danse en ligne (Débutant) 19 h 30 - 20 h 30</b>	<b>Mouvement présent 20 h15 - 21 h</b>

Pour plus d'informations, consultez le [www.corpschorus.ca/cours](http://www.corpschorus.ca/cours)

Pour vous inscrire, contactez **Cassandra Lescarbeau** à [info@corpschorus.ca](mailto:info@corpschorus.ca) ou au 514-572-4287



# INFORMATION

URGENCE : 911

## Vos élus municipaux



**Michel Boyer, maire**  
[mboyer@mille-isles.ca](mailto:mboyer@mille-isles.ca)  
Poste 2621



**André Durocher, siège no 1**  
Voirie et infrastructures  
[adurocher@mille-isles.ca](mailto:adurocher@mille-isles.ca)  
Poste 2625



**Howard Sauvé, siège no 2**  
Urbanisme et Environnement, Tricentris  
Comité consultatif d'urbanisme  
[hsauve@mille-isles.ca](mailto:hsauve@mille-isles.ca)  
Poste 2626



**Fred Beaudoin, siège no 3**  
Maire suppléant  
Sécurité civile et publique  
[fbeaudoin@mille-isles.ca](mailto:fbeaudoin@mille-isles.ca)  
Poste 2623



**Dawn Charles, siège no 4**  
Communications avec les citoyens  
[dcharles@mille-isles.ca](mailto:dcharles@mille-isles.ca)  
Poste 2627



**David Hudson, siège no 5**  
Bâtiments municipaux  
[dhudson@mille-isles.ca](mailto:dhudson@mille-isles.ca)  
Poste 2624



**Brenda Dawson, siège no 6**  
Loisirs et culture  
[bdawson@mille-isles.ca](mailto:bdawson@mille-isles.ca)  
Poste 2622

## Services municipaux 450 438-2958

**SOS TRAVAUX PUBLIC 1 855 599 2486**

Adresse postale : 1262 chemin de Mille-Isles

Adresse physique : 988 A boulevard de la Salette, Saint-Jérôme, secteur Bellefeuille

- **Sarah Channell**  
Directrice générale  
Poste 2620  
[schannell@mille-isles.ca](mailto:schannell@mille-isles.ca)
- **Andrée-Ann LaRocque**  
Directrice du Service d'urbanisme  
et environnement  
Poste 2602  
[alarocque@mille-isles.ca](mailto:alarocque@mille-isles.ca)
- **Marc Auclair**  
Contremaître voirie  
municipale et travaux publics  
[mauclair@mille-isles.ca](mailto:mauclair@mille-isles.ca)
- **Alain Charbonneau**  
Directeur Service incendie  
[acharbonneau@mille-isles.ca](mailto:acharbonneau@mille-isles.ca)
- **Marie Poupier**  
Directrice générale adjointe  
Poste 2611  
[mpoupier@mille-isles.ca](mailto:mpoupier@mille-isles.ca)
- **David Roy**  
Inspecteur en urbanisme  
et en environnement  
Poste 2607  
[droy@mille-isles.ca](mailto:droy@mille-isles.ca)
- **Sonia Legault**  
Commis à la comptabilité  
Poste 2601  
[comptabilite@mille-isles.ca](mailto:comptabilite@mille-isles.ca)
- **Nathalie Bouchard**  
Responsable de l'environnement  
et des loisirs municipaux  
Poste 2608  
[nbouchard@mille-isles.ca](mailto:nbouchard@mille-isles.ca)
- **Christine Slight**  
Technicienne administrative  
Poste 2600  
[cslight@mille-isles.ca](mailto:cslight@mille-isles.ca)



## PATROUILLE CANINE A. ROY

**1-800-950-4280**

[patrouillecanine@hotmail.com](mailto:patrouillecanine@hotmail.com)

## Horaire du bureau municipal

**7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours semaine • Sans interruption**

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada (lundi)
- Fête du travail
- Action de Grâce
- 24 décembre
- Noël
- 26 décembre
- 31 décembre

## Calendrier des séances ordinaires du conseil 2017

- |                           |               |               |
|---------------------------|---------------|---------------|
| • 13 janvier              | • 7 juin      | • 15 novembre |
| • 1 <sup>er</sup> février | • 5 juillet   | • 6 décembre  |
| • 1 <sup>er</sup> mars    | • 2 août      |               |
| • 5 avril                 | • 6 septembre |               |
| • 3 mai                   | • 4 octobre   |               |